

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à huis clos le 1 juin 2020 à 20h00 heures par visioconférence et à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Sébastien Leclerc

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

103-06-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} JUIN 2020

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 29 mai 2020
 - 3.5 Octroi du contrat de la réfection du rang Juliaville, rue Rousseau et diverses routes
 - 3.6 Octroi du contrat de déneigement et entretien d'hiver des chemins
 - 3.7 Approbation de support financier pour NHPA
 - 3.8 Octroi de contrat de gré à gré à Englobe pour la réfection du rang Juliaville, rue Rousseau et diverses routes
4. Sécurité publique
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Octroi du contrat de la conception du devis pour la réfection du chemin Poulin à la MRC de Lotbinière
6. Santé et bien-être
7. Aménagement et urbanisme
 - 7.1 Recommandation de la dérogation mineure du 4115 rang Juliaville
8. Développement économique
9. Loisirs et culture
10. Divers
11. Période de questions aux contribuables
12. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 10.1 Embauche d'une ressource en entretien ménager au service du terrain de jeux été 2020
- 10.2 Adoption de changements relatifs aux heures d'ouverture et aux coûts au service du terrain de jeux

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

104-06-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 4 mai 2020 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

105-06-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 29 mai 2020 au montant de 184 962.96\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	32,935.23\$
Comptes à payer	39,603\$
Déboursés	112 424.73\$
À approuver en résolution	0\$

3.3

APPROBATION DES FACTURES

Il n'y a aucune facture soumise à l'approbation par résolution pour le mois de mai.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2020

3.5

106-06-2020

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU RANG JULIAVILLE, DE LA RUE ROUSSEAU ET DIVERSES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procèdera à la réfection du rang Juliaville, de la rue Rousseau et de diverses routes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d’offres sur invitation par le biais du SEAO;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 4 de soumissions se détaillant comme suit :

BML	853,399.47\$ taxes incluses
P.E. Pageau	872,703.37\$ taxes incluses
Entreprises Lévisiennes	925,821.68\$ taxes incluses
Construction & pavage Portneuf	999,843.81\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que l’octroi du contrat est conditionnel à l’acceptation du règlement d’emprunt #100-006-2020-01;

CONSIDÉRANT que les 4 soumissions sont conformes au devis;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D’OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire soit, à BML.

D’AUTORISER Marie-Josée Lévesque, directrice générale, à signer tout document relatif à ce contrat.

3.6

107-06-2020

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D’HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ SAISONS 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres a été publié dans le système électronique d’appel d’offres SEAO;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’ouverture des soumissions, le 27 mai 2020, une seule soumission a été reçue, soit celle de DÉNEIGEMENT R. LEMAY pour un montant de 536 124\$ avant taxes;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l’unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard octroie à Dénéigement R. Lemay Inc., 2390, rue Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière (Québec), G0S 1Y0, le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité, saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 pour la somme de 536 124\$ taxes en sus, conforme au devis.

QUE les documents d'appel d'offre, les documents de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

3.7

108-06-2020

APPROBATION DE DÉPENSE POUR LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières de St-Édouard-de-Lotbinière désirent faire une demande au programme NHPA 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière a à cœur l'inclusion sociale et le bien-être de ses aînés;

CONSIDÉRANT que la somme maximale accordée par NHPA est de \$25,000.00

En conséquence,

Sur la proposition Mylène Bernier, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents;

QUE la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière s'engage à supporter financièrement, à même son surplus non affecté, tout montant dépassant \$25,000.00 jusqu'à concurrence de \$35,000.00.

3.8

109-06-2020

OCTROI DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À ENGLOBE POUR LA RÉFECTION DU RANG JULIAVILLE, RUE ROUSSEAU ET DIVERSES ROUTES

CONSIDÉRANT la réfection du rang Juliaville, rue Rousseau et diverses routes;

CONSIDÉRANT que des analyses de laboratoires sur différents matériaux ainsi que l'approbation des formules sur les matériaux seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que le contrôle qualité et l'échantillonnage devront être effectués;

CONSIDÉRANT qu'un suivi devra être effectué en ce qui concerne les différents matériaux utilisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Englobe pour un montant de \$11,872.70 taxes en sus et conforme au devis.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

110-06-2020

OCTROI DU CONTRAT GRÉ À GRÉ POUR LA CONCEPTION DES DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN POULIN

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit faire une réfection du chemin Poulin à l'été 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre les coûts de la réfection du chemin Poulin à son budget 2021;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE procéder à la conception des devis pour la réfection du chemin Poulin;

D'OCTROYER le contrat de conception des devis à la MRC de Lotbinière;

D'AUTORISER Marie-Josée Lévesque, directrice générale, à signer toute entente ou contrat avec la MRC relatif à ce projet.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1

111-06-2020

RECOMMANDATION DE LA DÉROGATION MINEURE AU 4115, RANG JULIAVILLE

CONSIDÉRANT que la construction projetée n'est pas dans le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT que la construction est éloignée du chemin public;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de voisin immédiat;

CONSIDÉRANT que le l'acceptation de la demande de dérogation n'engendre pas de véritables préjudices aux voisins;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER favorablement la demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la superficie totale des garages de 213,68 m² au lieu de 116,42 m².

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DIVERS

112-06-2020

EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN DÉSINFECTION AU SERVICE DU TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la parution du guide de préparation à l'ouverture des camps de jour la Direction de la santé publique exige des mesures sévères concernant la prévention sanitaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé qu'elle allait ouvrir le service de terrain de jeux;

CONSIDÉRANT que la municipalité respectera les exigences de la direction de la santé publique afin d'assurer la sécurité des enfants ainsi que de son personnel;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ENGAGER une ressource qui sera exclusivement réservée à la désinfection 40 heures / semaine à \$13.10 de l'heure pour la durée du terrain de jeux été 2020.

10.2

113-06-2020

ADOPTION DE CHANGEMENTS RELATIFS AUX HEURES D'OUVERTURE DU TERRAIN DE JEUX AINSI QUE DES COÛTS

CONSIDÉRANT que la direction de la santé publique exige que les enfants soient en présence d'une seule et même monitrice pour toute la durée du terrain de jeux et ceci s'appliquant aussi au service de garde;

CONSIDÉRANT que nous avons peu d'enfant inscrits au service de garde mais qu'il nous faudrait garder tout de même toutes les monitrices;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu par tous les conseillers présents :

DE NE PAS OFFRIR le service de garde mais d'ouvrir à 8h00 au lieu de 9h00 et de fermer à 17h00 au lieu de 16h00.

D'AUGMENTER les coûts de 20.00\$ par enfant pour la saison.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

114-06-2020

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement
par tous les conseillers présents
QUE la séance soit levée à 20h30.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire